

A New York, le procès des contrôles au faciès

PAR IRIS DEROEUX
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 21 MAI 2013



© Communities united for police reform

La police new-yorkaise est actuellement en procès. En cause ? L'une de ses tactiques favorites, défendue bec et ongles par Michael Bloomberg, le maire de

New York : le « *stop-and-frisk* », qui consiste à contrôler et palper n'importe qui en cas de « suspicion raisonnable ». Sauf que 90 % sont des Noirs et des Latinos.

• Leer el artículo en español

Le procès « Floyd contre la ville de New York », qui a commencé le 18 mars à la Cour fédérale de la ville de New York, n'est pas encore terminé qu'il est déjà qualifié d'historique. L'objet de ce procès est la méthode policière nommée « *stop-and-frisk* », qui autorise un officier à contrôler, palper ou fouiller n'importe qui, s'il soupçonne « raisonnablement » cette personne d'avoir commis ou d'être sur le point de commettre un crime. Elle fut adoptée à New York dans le but de débusquer et confisquer les armes à feu illégales, et ainsi de lutter contre la violence.

« *Sauf qu'aujourd'hui, elle sert pour tout et n'importe quoi, surtout pour harceler les jeunes de couleur sans raison valable. Ils se font arrêter partout, tout le temps, dans les rues comme dans leurs halls d'immeubles* », estime Marquis Jenkins, de la branche

légale du NAACP, association historique de défense de personnes de couleur aux États-Unis, qui suit de près ce procès.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

Les chiffres illustrent ses dires. Selon les données collectées par l'association de défense des droits civiques de New York, la NYCLU, le nombre d'arrestations est passé de 97 296 en 2002 à 700 000 en 2007, une augmentation de 600 %. 87 % des personnes appréhendées sont afro-américaines ou hispaniques (alors qu'elles constituent 52 % de la population new-yorkaise), en majorité des hommes jeunes. 51 % d'entre elles se font arrêter au seul motif d'un « mouvement furtif ». 90 % se révèlent innocentes, n'ayant sur elles ni arme ni drogue.

Ce sont ces données qui ont motivé l'association de défense des droits constitutionnels, le *Center for Constitutional Rights* (CCR), à tenter une action en justice. « *L'opposition citoyenne au contrôle au faciès et, de manière générale, aux méthodes policières jugées abusives n'est pas nouvelle* », commence Annette Warren Dickerson, du CCR, revenant sur la genèse du procès. Après la mort en 1997 d'Amadou Diallo, un jeune homme noir abattu de 41 balles par l'unité de police dédiée aux délits sur la voie publique (dite « *street crime unit* »), alors qu'il n'était pas armé, « *il y eut un élan militant pour dénoncer les méthodes abusives du NYPD* », résume-t-elle.

Cela aboutit à un premier procès, en 2003, devant la juge Shira Scheindlin. « *Un accord fut trouvé avec la ville, obligeant le NYPD à démanteler l'unité de police en cause et à publier des données trimestrielles sur ses arrestations, en indiquant la race. Nous avons donc fait le point en 2006 et nous nous sommes rendu compte que leur nombre avait explosé. La street crime unit avait été démantelée, certes, mais pour donner naissance à une nouvelle version sous stéroïdes !* » raconte Annette Dickerson. Le CCR revient donc consulter la juge : « *Elle nous a conseillé d'intenter un nouveau procès.* »

C'est chose faite, voici Floyd contre la ville de New York. Une action dite « collective », puisque le CCR y défend quatre jeunes hommes venant du Bronx, de

Brooklyn et du Queens, David Floyd, David Ourlicht, Lalit Clarkson et Deon Dennis, qui s'estiment victimes à plusieurs reprises du *stop-and-frisk* sans raison valable et souhaitent porter plainte au nom des milliers de personnes confrontées quotidiennement à cette pratique policière qu'ils assimilent à du *profiling* racial.

Un procès politique, qui écorne la réputation de Michael Bloomberg

Leur objectif ? « *Que cette pratique soit déclarée anticonstitutionnelle, illégale et discriminatoire* », répond Annette Dickerson. Depuis le 18 mars, les avocats du CCR font donc venir à la barre les plaignants, une dizaine d'autres « victimes » du *stop-and-frisk*, mais aussi des policiers qui, témoignant contre leur camp (certains ont enregistré leurs supérieurs en cachette), expliquent être sous pression pour remplir des quotas d'arrestation et se disent trop peu formés. L'un, d'origine latino, raconte souffrir lui aussi du *stop-and-frisk* dans la vie civile...



Devant la Cour, la mobilisation citoyenne contre le «stop-and-frisk». © CPR

Audience après audience, la juge Shira Scheindlin tente de percer le mystère du NYPD : comment et pourquoi les officiers ont-ils recours au *stop-and-frisk* ? Quels sont les ordres ? Le 4^e amendement de la Constitution, qui stipule que seul un « doute raisonnable » peut entraîner une arrestation, est-il toujours respecté par les policiers ? Finalement, à quoi sert cette méthode ? Le débat est lancé et il sort des murs de la Cour fédérale. C'est un procès politique, qui risque d'écorner les derniers mois de mandat de Michael Bloomberg (il quittera son poste après trois mandats en janvier 2014) et qui influence déjà la campagne des élections municipales de novembre prochain.

En effet, si ce procès est historique, c'est aussi parce que c'est une manière de s'attaquer au maire de la ville, Michael Bloomberg, à l'étiquette indépendante après avoir été démocrate et républicain, et à Raymond Kelly, le chef de la police, nommé par le maire l'année de son arrivée au pouvoir en 2002. Tous deux restent de fervents défenseurs des contrôles policiers et des fouilles à grande échelle. En 2012, Michael Bloomberg déclarait ainsi à Brownsville, quartier pauvre et violent de Brooklyn, où le *stop-and-frisk* est particulièrement utilisé : « *Nous n'allons pas nous débarrasser d'une stratégie qui sauve des vies.* »

Le procès en cours et la médiatisation qui l'accompagne n'ont pas fait évoluer sa position d'un iota. Le 30 avril dernier, il persistait en citant cette fois la menace terroriste : « *Regardez ce qu'il s'est passé à Boston. (...) Rappelez-vous ce qui s'est passé le 11 Septembre. Souvenez-vous de tous ceux qui ont fait les frais de la violence par arme à feu et des familles qu'ils laissent derrière eux.* »

Le *stop-and-frisk* reste donc son remède favori, chiffres à l'appui. « *Au cours des dix dernières années, il y a eu 5 430 meurtres à New York, contre 11 058 la décennie précédant l'arrivée au pouvoir de Michael Bloomberg. C'est un résultat remarquable, que l'on peut attribuer à des stratégies policières d'anticipation, dont les contrôles* », explique ainsi le porte-parole du NYPD, Paul Browne. Un argument qui peine à convaincre.

#NYPDOnTRIAL

In one quarter (the 3rd quarter of 2009) in one precinct (only 43% black) one officer made 127 stops 90% of which were of black people and zero weapons were found.
His sergeant: **not concerned**.
This is the **NYPD**.

#changetheNYPD

La campagne citoyenne «Change the NYPD». © CPR

« *Le NYPD se repose sur une vague corrélation entre la baisse du crime et ses méthodes agressives et intrusives, qu'aucune donnée statistique ne vient*

confirmer. Le crime a baissé partout, pour des raisons multiples, et dans des villes qui n'ont pas recours au stop-and-frisk à outrance », résume Alex Vitale, sociologue au Brooklyn College, travaillant sur les pratiques policières. Des exemples ? Entre 2001 et 2010, le nombre de crimes violents a baissé de 29 % à New York, il a également baissé de 56 % à La Nouvelle-Orléans, de 49 % à Dallas, de 37 % à Baltimore.

« Le recours au stop-and-frisk est surtout devenu un argument préventif, pour éviter un retour à la situation des années 70, puisque la Ville est bien consciente que le chômage et la pauvreté sont de nouveau élevés et pourraient provoquer une montée de la violence. Mais est-ce bien à la police de freiner ce genre de schéma ? » poursuit Alex Vitale. Difficile de répondre par l'affirmative, surtout quand les Afro-Américains et les Hispaniques se sentent victimes de ce système, suscitant tensions et colère.

À cela, le porte-parole du NYPD rétorque que si les Noirs et les Latinos sont plus souvent arrêtés, c'est parce qu'ils sont plus souvent « suspects de crimes violents ». Sauf que, comme le souligne l'association NAACP, « en 2011, seuls 11 % des contrôles étaient basés sur la description d'un suspect... » « Ça pose la question de savoir qui la police protège ? interroge Marquis Jenkins, ayant lui-même grandi dans une HLM du sud de Manhattan. Dans les quartiers populaires et dans les cités, les habitants ne se sentent plus du tout protégés mais harcelés. Ils ont l'impression qu'on cherche à les exclure de la ville, par tous les moyens. »

Les réformes possibles

Face à cette situation, des solutions existent. Et à vrai dire, la réforme semble bel et bien en marche. « Il est probable qu'à l'issue du procès, la Cour impose des contraintes au NYPD, des mesures qui l'obligeraient à ralentir le rythme. Par exemple, en jugeant qu'un mouvement furtif est insuffisant pour stopper quelqu'un », suggère le chercheur Alex Vitale.

Le CCR, qui représente les plaignants, souhaite plus. « Nous voulons que les officiers soient mieux formés, mieux encadrés et mieux évalués ; nous voulons que

soit créé un organe indépendant de surveillance du NYPD, puisque, actuellement, la police contrôle la police et ça ne rime à rien. Enfin, nous voulons que la réforme des pratiques du NYPD inclue toutes les communautés new-yorkaises », explique Annette Dickerson.

Même son de cloche au NAACP : « Les communautés vivant dans les HLM, les plus touchées par le stop-and-frisk, sont les mieux placées pour assurer leur sécurité. Il faut absolument qu'elles puissent travailler avec le NYPD, et pour cela il faut réparer la relation entre les deux », souligne Marquis Jenkins.



La campagne de l'association de défense des droits civiques, NYCLU. © NYCLU Pour parvenir à ces réformes, il y a donc la voie légale, mais il y a également la voie politique. Ça tombe bien : les élections municipales new-yorkaises se déroulent en novembre prochain. Et les candidats – ceux qui se sont déjà déclarés – à la succession de Michael Bloomberg ont bien compris qu'il était impossible de faire l'impasse sur le sujet.

La démocrate Christine Quinn – actuellement présidente du conseil municipal new-yorkais et souvent décrite comme une pâle copie de Michael Bloomberg – s'est déjà dite favorable à la création d'un organe indépendant d'audit et de surveillance de la police. Un autre candidat démocrate, John Liu, va beaucoup plus loin : il déclare vouloir tout bonnement abolir le stop-and-frisk. « C'est un calcul politique intéressant, il pense ainsi remporter assez de voix pour gagner », estime le sociologue Alex Vitale, notant tout

de même que s'il est possible de mieux encadrer le NYPD, il semble difficile d'interdire aux policiers de contrôler et fouiller...

Quant à l'opinion publique new-yorkaise, elle semble aussi ouverte au changement. Selon un sondage réalisé mi-avril, 51 % se disent désormais opposés au *stop-and-frisk* tel que pratiqué par le NYPD (ils étaient une minorité il y a un an) et 71 % sont en faveur d'un organe indépendant de surveillance de la police. « *Le fait que ce procès tombe en période électorale*

lui donne beaucoup plus de poids, cela oblige les politiques et le public à prendre position », conclut Alex Vitale.

Ce procès permet aussi de percer les secrets et de mieux comprendre le fonctionnement du NYPD, une institution réputée bien trop fermée et obscure. L'exercice plaît aux New-Yorkais : chaque jour, la salle d'audience est comble et le procès est même retransmis sur grand écran dans une salle adjacente. Il doit se terminer le 20 mai.

Lire l'article en espagnol : *Ofensiva contra los controles raciales en Nueva York*

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.